

Fonds monétaire international (FMI)

Christine Lagarde rempile pour un 2e mandat

MSM

Libreville/Gabon

LE Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a reconduit, le 19 février, Christine Lagarde pour un deuxième mandat de cinq ans au poste de Directeur général du FMI, à compter du 5 juillet 2016. Le Conseil d'administration a pris sa décision par consensus. Mme Lagarde a été nommée une première fois Directrice générale le 5 juillet 2011. Le processus de sélection a été engagé par le Conseil d'administration le

20 janvier 2016, date à laquelle il a arrêté un processus transparent et fondé sur le mérite.

La Directrice générale est le chef des services de l'institution et la Présidente de son Conseil d'administration composé de 24 administrateurs.

Dans l'exercice de ses responsabilités, elle est assistée de quatre Directeurs généraux adjoints et d'un personnel d'environ 2.700 personnes originaires de plus de 147 pays.

Avant de rejoindre le FMI en 2011, Mme Lagarde, ressortissante française âgée de 60 ans, a occupé au sein du gouvernement français



Photo : Steve Jaffe

les fonctions de Ministre des Finances et de Ministre du Commerce extérieur après une longue et bril-

lante carrière d'avocate spécialisée dans le droit du travail et le droit anti-trust. Elle a été associée du cabi-

net d'avocats international Baker & McKenzie, devenant Présidente du Comité exécutif

La directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a été reconduite pour un second mandat.

mondial en 1999, puis Présidente du Comité stratégique mondial en 2004. Elle est restée à la tête du cabinet jusqu'en juin 2005, date à laquelle elle a été nommée à son premier poste ministériel en France. Mme Lagarde est diplômée de l'Institut d'études politiques et de la faculté de droit de l'Université de Paris X, où elle a d'ailleurs enseigné avant de rejoindre Baker & McKenzie en 1981. Lorsqu'elle a été nommée Directrice générale en 2011, Mme Lagarde est devenue la première femme à diriger le FMI depuis la création de l'institution en 1944.

Affaire Ecobank/ Thierry Tanoh

7,5 milliards de francs pour solde de tout compte

MSM

Libreville/Gabon

L'ACTUEL conseiller économique du président ivoirien Alassane Ouattara, Thierry Tanoh, recevra 12 millions \$ (7,5 milliards de francs) pour solde de tout compte dans le litige qui l'oppose depuis près de 2 ans à son ex-employeur

Ecobank transnational incorporated, selon des sources proches du dossier.

Le 18 février 2015, le groupe bancaire, représenté par Adé Ayeyemi, son nouveau directeur général, Dan Matjila, directeur de la Public Investment Corporation, le fonds de pension de fonctionnaires sud-africains (actionnaire important

d'ETI), et Thierry Tanoh ont finalement paraphé un accord pour mettre un terme aux batailles judiciaires qui les opposent depuis près de 2 ans.

« Cet accord met fin à tous les procès entre M. Thierry Tanoh et les autres parties. Ecobank Transnational Incorporated et Ecobank Côte d'Ivoire se félicitent du fait que toutes les difficultés rencontrées de manière re-

grettable ces dernières années avec M. Tanoh, soient désormais aplanies et aient pu trouver une issue favorable, conforme à l'intérêt bien compris de toutes les parties », a commenté la banque, dans un communiqué pudique, publié sur son site internet, sans aucune information sur le montant final de l'indemnité.



Photo : Joe Manianga

Thierry Tanoh a obtenu finalement gain de cause.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Soboleco | Les eaux de Léconi

La Société des Eaux de Léconi (SOBOLECO), porte à la connaissance de l'ensemble de ses consommateurs les informations suivantes :

1/ Contrairement aux allégations relayées par la presse, l'usine d'embouteillage de l'eau ANDZA à Léconi ne souffre d'aucune panne sur l'outil de production, ni d'aucun incident logistique majeur.

2/ La pénurie constatée sur le marché ne s'explique que par les rumeurs propagées sur l'eau de la SEEG, qui ont provoqué un bouleversement du marché, avec une progression exceptionnelle de 24% enregistrée sur les ventes d'eau ANDZA en Janvier.

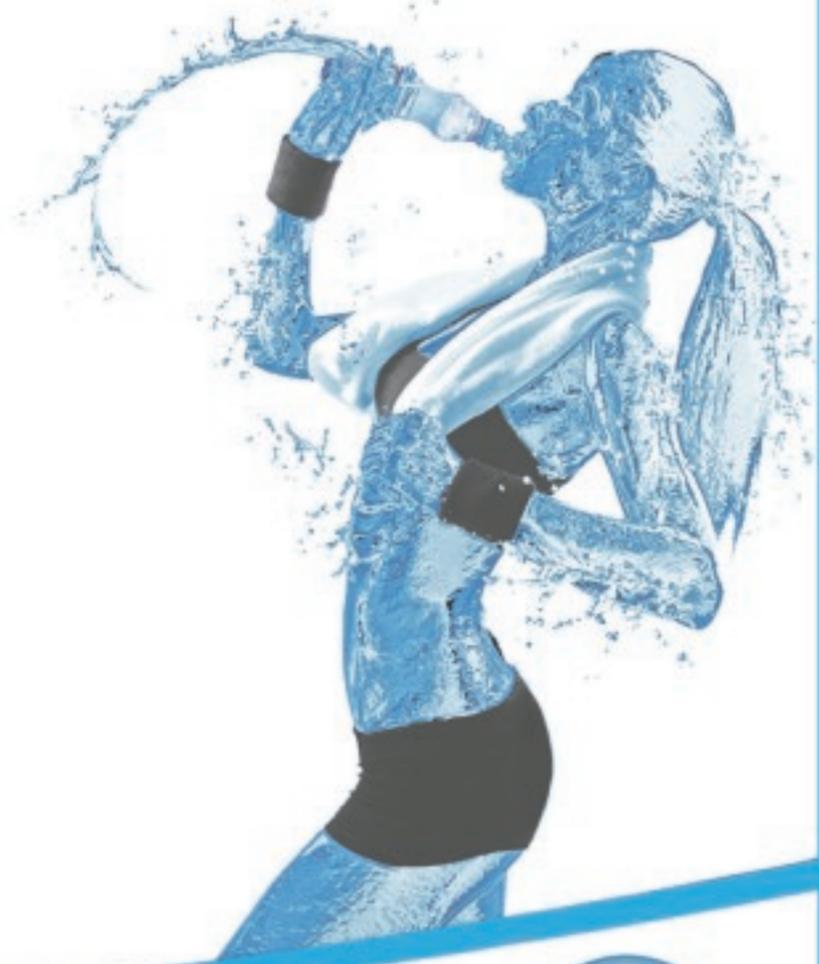
3/ Le prix de l'eau ANDZA n'a pas changé, la DGCC a été prévenue pour contenir les dérapages constatés,

4/ Nous profitons du présent communiqué pour informer nos consommateurs que l'usine ANDZA vient d'obtenir les certifications internationales en :

- ✓ ISO 9001-2008, garantissant la qualité des processus de production et de gestion,
- ✓ ISO 14 001, garantissant la qualité du management environnemental de l'activité,
- ✓ OHSAS 18 001, garantissant La qualité de la gestion des risques professionnels,

L'usine ANDZA de Léconi devient ainsi la première usine de production d'eau à obtenir l'ensemble de ces certifications en Afrique Centrale.

Andza, l'eau pure des Hauts Plateaux Batéké, vous remercie pour votre confiance.



Eau pure des hauts plateaux

